

## COMPTE RENDU DE CONFERENCE

**Objet : XXIV<sup>e</sup> édition « Point économique de la DPEE » sur la Dynamique de l'investissement privé dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.**

La XXIV<sup>e</sup> édition du « Point économique de la DPEE » s'est tenue le mardi 23 mai 2017, à l'hôtel King Fahd Palace, à partir de 10h, sous la présidence respective de **M. Mamadou Sarr, Directeur de Cabinet du Ministre délégué chargé du Budget** et **M. El Hadji Ndiogou Diouf, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Investissement, des Partenariats et du Financement des Téléservices de l'Etat**. Les travaux ont été modérés par **Dr. Falou Samb, Conseiller spécial de M. le président de la République**. Les institutions étatiques, le secteur privé et la société civile ainsi que les partenaires au développement ont pris part à la rencontre.

Cette édition a été l'occasion d'échanger sur la dynamique de l'investissement privé au Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il a également été question d'identifier les contraintes qui pèsent sur l'accumulation du capital ainsi que sur l'utilisation à plein régime des capacités d'investissement du secteur privé. L'atelier avait, en outre, pour but d'échanger sur la gouvernance et les réformes pour la promotion de l'investissement privé y compris les projets de type partenariat public-privé (PPP). Ainsi, deux présentations ont été inscrites à l'ordre du jour suivies d'interventions des représentants du patronat, avant les débats.

**La présentation de M. Abdoulaye Ly, Directeur de la Promotion des Investissements**, a porté sur « Les nouveaux instruments de soutien à l'investissement privé ». Il a indiqué, à l'entame de son propos, que le secteur privé au Sénégal est notamment caractérisé par une faiblesse structurelle et tendancielle, expliquée par des facteurs internes tels que l'insuffisance de l'information et les limites de la gouvernance d'entreprise, une gestion peu favorable aux partenaires, l'absence de syndication critique ; et des facteurs externes liés en particulier au coût élevé des facteurs, à une fiscalité historiquement peu adaptée, à la sévérité de la concurrence étrangère, au faible portage budgétaire, à l'étroitesse de l'accès à la commande publique, etc. Face à ces contraintes, M. le Directeur a évoqué l'existence de mécanismes d'appui du Gouvernement, lesquels s'articulent autour de la Stratégie nationale de promotion des investissements, de l'appui institutionnel au secteur privé domestique, de la mobilisation des

fonds des migrants pour l'investissement, des traités bilatéraux d'investissement ainsi que de la territorialisation des réformes de l'environnement des affaires. Ces différents soutiens sont exécutés par des entités dont le ministère de l'Investissement, des Partenariats et du Financement des Téléservices de l'Etat (MPIPTE), le fonds de gestion des investissements prioritaires (FONGIP), le fonds de garantie de la diaspora et d'investissement (FONGAD invest), le fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), l'agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) ou la banque nationale de développement économique (BNDE). M. Ly a mis, en outre, en évidence les réformes entreprises par le gouvernement pour la dématérialisation des procédures administratives, l'amélioration de l'offre de services des investisseurs via, par exemple, un guichet unique, le bureau de mise à niveau, la création de Zones économiques spéciales, etc. M. le Directeur a enfin montré, en se référant aux bonnes pratiques, d'une part les atouts du Sénégal que sont, entre autres, la stabilité politique et la robustesse du cadre macroéconomique, la dynamique de la croissance et, d'autre part les défis à relever surtout en termes de qualité des infrastructures, d'accès au financement, de discrimination positive en faveur de certaines activités, et de rapidité des procédures.

**M. Ibrahima Fall, Directeur des Financements et des partenariats public-privé**, a complété la présentation de M. Ly, sous l'angle de la promotion des projets PPP et des opportunités de financements innovants offertes au secteur privé.

**La présentation de M. Serigne Moustapha SENE, Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques**, portait sur « La dynamique de l'investissement privé dans le cadre de la mise en œuvre du PSE ». M. le Directeur a montré que la structure de l'économie n'a pas fondamentalement changé au cours des dernières décennies. Toutefois, au sein de l'industrie, la structure des branches a évolué à travers surtout une montée en puissance des activités manufacturières au détriment de l'industrie alimentaire. S'agissant de la dynamique de l'investissement privé, elle s'écrit en dents-de-scie quand bien même le Sénégal serait, dans la durée, en phase avec ses pairs en matière d'efforts d'investissement public. M. Sène a, en outre, montré qu'au Sénégal, l'investissement semble précéder la croissance ; le pays parvient difficilement à modérer le rythme d'investissement après une période de croissance, contrairement aux pays de référence. Au demeurant, la mise en parallèle de la croissance économique et celle de la productivité a montré que les périodes de croissance soutenues s'accompagnent d'une amélioration de la productivité globale des facteurs. Enfin, M. le Directeur a, sur la base de la faiblesse de la rentabilité des investissements, proposé une

cartographie des mesures à prendre pour stimuler l'investissement privé domestique et améliorer l'attractivité vis-à-vis des IDE.

**A la suite des présentations, plusieurs contributions ont été apportées par les participants.**

**Il en ressort pour l'essentiel les points suivants.**

- ✓ La progression soutenue de la croissance et le succès de l'eurobond témoignent, singulièrement, de la vitalité de l'économie dont la pérennisation nécessite que les politiques publiques mettent la promotion de l'investissement –surtout celle des PME- au cœur des préoccupations. Beaucoup d'efforts d'investissement public ont, certes, été réalisés au cours des dernières années mais l'effet déclencheur sur l'investissement privé est attendu. D'où la nécessité d'identifier et de mener à bon port les réformes.
- ✓ La nécessité d'avoir une vision partagée entre les différents acteurs ainsi qu'un large consensus sur les grandes orientations en matière de promotion de l'investissement privé. Le secteur privé doit clairement connaître les choix stratégiques du Gouvernement, aussi bien pour les projets structurants que pour l'investissement privé pur. Il s'agit d'établir, par ce biais, la confiance au-delà du cadre formel de dialogue Etat-secteur privé. La production et le partage d'information et de la communication sont à cet égard primordiaux.
- ✓ L'intérêt de revisiter les politiques passées afin d'éclairer la prise de décision dans un nouveau contexte. L'exercice doit se faire de concert avec le secteur privé qui ne semble pas avoir la place qu'il faut dans la formulation des politiques. Toutefois, il appartient au patronat pluriel d'essayer de parler d'une seule voix.
- ✓ Le flou entretenu par la pluralité des structures étatiques qui travaillent sur la gouvernance et les services offerts au secteur privé. Les fora d'échanges entre le secteur privé sénégalais et les entreprises étrangères ne sont pas souvent bien préparés.
- ✓ La pédagogie de la promotion du secteur privé. Il faut à tout prix éviter que les premiers contacts de l'investisseur avec l'Administration soient l'administration fiscale.
- ✓ La faible participation du secteur privé domestique dans la mise en œuvre des projets du PSE à cause notamment d'une capacité financière limitée et, parfois, d'une contrainte de capacités humaines limitant la participation aux projets de grande envergure. La faible assise financière de la majorité des entreprises réduit leurs chances d'accéder aux marchés publics

voire compromet la viabilité de certaines d'entre elles lorsqu'il y a un retard de paiement de la part du Trésor public.

- ✓ Il a été précisé que l'intervention de l'Etat sur le marché bancaire n'hypothèque en rien les investissements du secteur privé. Le regroupement des entreprises (consortium ou toute autre forme de groupement d'entreprise pertinente) a été recommandé sans quoi la majorité d'entre elles se limiteront à la sous-traitance dans le cadre des grands marchés publics.
- ✓ L'appui financier que l'Etat, à travers les structures dédiées, doit nécessairement apporter au secteur privé national pour non seulement intégrer les projets PPP du PSE, mais également identifier les autres opportunités d'investissement porteuses de croissance et socialement inclusives. Le privé sénégalais ne dit pas « l'entreprise sénégalaise d'abord » mais « l'entreprise sénégalaise aussi ». Il souhaite une politique volontariste respectant, toutefois, les dispositions communautaires. Les cas d'accompagnement réussi d'entreprises sénégalaises par les autorités doivent faire jurisprudence. En particulier, il est utile de mettre le focus sur ce que le secteur privé ne sait pas (encore) faire mais qu'il pourrait bien exécuter et l'aide attendue de l'Etat à cet égard.
- ✓ Il a été suggéré de considérer la spécificité de l'industrie. En effet, l'atonie de l'investissement du secteur industriel affecte, dans le cas d'espèce, l'investissement privé de façon générale même si les autres secteurs accumulent plus de capital.
- ✓ La concurrence des produits importés a aussi été abordée. De ce point de vue, il a été signalé que les difficultés de bon nombre d'entreprises domestiques sont essentiellement liées à la concurrence étrangère. La concurrence subie par le secteur moderne émane parfois du secteur informel, surtout le commerce, lequel importe une bonne partie des marchandises. La concurrence est certes difficile à éviter, car régie par les règles de l'OMC mais il appartient à l'Etat d'utiliser les instruments à sa disposition (taxe conjoncturelle, valeur minimale à l'import, etc.) pour protéger l'entreprise locale. Quant au secteur privé, il est invité à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des instruments multilatéraux de lutte contre le dumping.
- ✓ L'Etat est invité à participer davantage au développement des activités stratégiques avant de se retirer au profit du secteur privé domestique. En outre, les infrastructures et la diplomatie économique permettraient aux entreprises domestiques de saisir à fond les opportunités d'affaires dans la sous-région.

- ✓ Il a été signalé l'importance de la formalisation graduelle des petites entreprises. L'Etat doit à ce titre apporter un appui et un accompagnement aux petits producteurs afin de densifier le tissu des PME. Le projet de loi qui a été élaboré dans ce sens prévoit beaucoup de dispositions visant à mieux appuyer les PME. Dans le même registre, le code communautaire des investissements (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) en préparation renforcerait le dispositif de promotion de la PME à l'échelle sous-régionale.
- ✓ Il a été proposé de mener davantage d'études sur l'impact socioéconomique de l'investissement privé. Le Bureau opérationnel de Suivi du Plan Emergent (BOS) a indiqué que cette problématique est prise en charge à travers des rapports portant sur l'état d'avancement des travaux du PSE et leurs impacts économiques et socioéconomiques. Des ateliers thématiques sont organisés autour des chefs de projets pour revisiter les performances récentes, identifier ensemble les problèmes, et tracer les étapes pour l'année à venir. En outre, des modèles d'impacts socio-économiques de projets du PSE sont en train d'être développés par le BOS.
- ✓ Il a été par ailleurs suggéré d'alléger les termes de référence des contrats souvent complexes des PPP. En outre, l'on assiste à un boom des offres de PPP d'entreprises étrangères dans l'UEMOA. Or, dans de nombreux cas, le compte du projet n'est pas logé dans l'espace communautaire, d'où une fuite importante de devises liée au rapatriement des dividendes et à l'importation de matériels et intrants. Il importe alors de réfléchir sur les mesures pour limiter les sorties de fonds liées aux PPP.

**En gros**, l'atelier a abouti au constat qu'il appartient au secteur privé d'utiliser au mieux l'ensemble de ses capacités et, à l'Etat, il revient la charge de mettre en place le cadre et les instruments pour combler le gap de compétitivité.

**M. le modérateur a procédé à la synthèse des recommandations avant de clôturer la séance à 13h50mn.**